



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriiose

Question écrite n° 30618

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'endométriiose dans notre pays. Elle lui rappelle que l'endométriiose est constituée par la présence de muqueuse utérine en dehors de la cavité utérine. Maladie chronique et dont l'étiologie reste encore mystérieuse, cette maladie se révèle souvent invalidante et touche une femme sur dix. L'absence d'identification entraîne des diagnostics souvent tardifs, une multiplication des rendez-vous médicaux et des prescriptions erronées par les gynécologues, pouvant conduire à la répétition d'actes opératoires inefficaces. Les répercussions financières ne sont pas non plus négligeables sur notre système de soins. Afin que cette maladie soit mieux prise en charge, elle estime nécessaire de modifier la formation initiale des professionnels de la santé (généralistes, gynécologues, infirmiers, urologues, etc.) pour y inclure l'étude détaillée de cette pathologie. De plus, elle souhaite la création, en France, de centres de référence pour la prise en charge des endométriioses sévères ainsi que la mise en oeuvre d'une campagne d'informations nationale. Aussi elle lui demande quelles mesures elle envisage pour mieux lutter contre l'endométriiose.

Texte de la réponse

L'endométriiose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométriioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriiose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30618

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6531

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8151